

Procès-verbal du Conseil d'Administration du 11 mai 2010

Membres présents ou représentés

Membres de droit

- Monsieur Michel Marian, Chef de la mission de l'information scientifique et technique et du réseau documentaire, représentait Monsieur Patrick Hetzel, Directeur général de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- Monsieur Joël Jallais, Directeur adjoint du Cabinet du Recteur, et Monsieur Jean-Pierre Brest, Division du patrimoine et des constructions universitaires, représentaient Monsieur Patrick Gérard, Recteur de l'Académie de Paris ;
- Madame Hélène Jacobsen, Directrice du département du dépôt légal BnF, représentait Monsieur Bruno Racine, Président de la BnF ;

Représentants des établissements utilisateurs

- Madame Marie-Christine Lemardeley, Présidente de l'Université de la Sorbonne Nouvelle – Paris 3 ;
- Monsieur Jean-Claude Colliard, Président de l'Université Panthéon-Sorbonne – Paris 1 ;

Personnalités désignées par le Ministre

- Monsieur Daniel Renoult, Doyen de l'Inspection générale des bibliothèques, Président du Conseil d'Administration ;
- Monsieur Benoît Lecoq, Inspecteur général des bibliothèques ;
- Monsieur Pierre Civil, Professeur à l'Université Paris 3, Université de la Sorbonne Nouvelle – Paris 3 ;

Représentants du Personnel

- Monsieur Laurent Hédoïn, Magasinier principal des bibliothèques au CTLES ;

Participants avec voix consultative

- Monsieur Bernard Haddad, Contrôleur Général Economique et Financier en Région Île-de-France à la Recette Générale des Finances ;
- Monsieur Jean-Louis Baraggioli, Directeur du CTLES ;
- Monsieur Bruno Forlini, ADAENES au CTLES ;
- Madame Nicole Prétesaille, Agent comptable du CTLES ;

Invités

- Monsieur Charles-Henri Baltimor, DES, chargé de mission de la division de l'enseignement supérieur au Rectorat de Créteil représentait Monsieur William Marois, Recteur de l'Académie de Créteil ;
- Monsieur Guy Cobolet, Directeur de la Bibliothèque interuniversitaire de Médecine et d'odontologie ;
- Mademoiselle Virginie Gueu, Ingénieur d'études au CTLES ;

- Monsieur Yannick Hubert, Directeur adjoint du département des Moyens Techniques BnF ;
- Monsieur Philippe Marcerou, Directeur de la Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne ;
- Madame Isabelle Nectoux, Directrice de la Bibliothèque interuniversitaire des Langues Orientales ;
- Madame Mireille Pastoureau, Directrice de la Bibliothèque de l'Institut de France ;

Excusés

- Monsieur Axel Kahn, Président de l'Université René Descartes – Paris 5, pouvoir donné à Madame Marie-Christine Lermardeley, Présidente de l'Université de la Sorbonne Nouvelle – Paris 3 ;
- Monsieur Georges Molinié, Président de l'Université de la Sorbonne – Paris 4, pouvoir donné à Madame Marie-Christine Lermardeley, Présidente de l'Université de la Sorbonne Nouvelle – Paris 3 ;
- Madame Isabelle Dussert-Carbone, Directrice du département de la conservation BnF,
- Madame Valérie Tesnière, Directrice de la Bibliothèque de documentation internationale contemporaine ;
- Monsieur Pierre Gonneau, Professeur à l'Université de la Sorbonne – Paris 4;

Le quorum étant atteint, le Président du Conseil d'Administration ouvre la séance du conseil d'administration à 14 heures 30.

Aucune question diverse n'est proposée à l'examen du conseil.

Monsieur Renoult souhaite la bienvenue à Madame Hélène Jacobsen, Directrice du Département du Dépôt légal de la Bibliothèque nationale de France qui représente le Président Bruno Racine, ainsi qu'à Monsieur Yannick Hubert, adjoint à la Direction des moyens techniques de la Bibliothèque nationale de France. Monsieur Renoult souhaite également la bienvenue à Mademoiselle Virginie Gueu, ingénieur d'études chargée du système documentaire au CTLes.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 9 décembre 2009

Le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 9 décembre 2009 n'appelle aucune remarque.

Il est approuvé à l'unanimité.

2. Présentation du rapport d'activités 2009

Monsieur Baraggioli propose de présenter une synthèse en trois parties du document qui a été remis aux membres du Conseil d'administration.

La première partie, qui mettra l'accent sur les versements réalisés en 2009, sera dédiée à l'occupation des magasins. La deuxième partie sera consacrée à l'analyse des communications des collections. Enfin, la troisième et dernière partie mettra l'accent sur les objectifs fixés par l'établissement pour l'année 2010.

Au terme de chacune des parties exposées, Monsieur Baraggioli marquera une pause afin de permettre aux membres du Conseil d'intervenir sur les points abordés.

2.1 L'occupation des magasins

Au cours de l'année 2009, le CTLes a reçu moins de 4 kilomètres linéaires en provenance des bibliothèques versantes dans le cadre du marché de transfert, portant ainsi le nombre de kilomètres linéaires conservés au CTLes à plus de cinquante deux. La répartition entre les différents statuts est la suivante :

- les documents en cession représentent plus de 24 kilomètres linéaires ;
- les documents en dépôt représentent plus de 25 kilomètres linéaires ;
- les documents stockés à titre provisoire près de 3 kilomètres linéaires.

A ces collections il convient d'ajouter les collections qui ont été versées au CTLes dans le cadre du déménagement des fonds de la Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne et qui représentent plus de 17 kilomètres linéaires.

Au 31 décembre 2009, l'occupation des magasins du CTLes représente près de 70 kilomètres linéaires de collections.

Monsieur Baraggioli attire l'attention des membres du conseil sur le linéaire disponible qui représente près de 3 kilomètres linéaires. Il rappelle que ce chiffre risque de fluctuer d'ici l'année prochaine. En effet, il est soumis à des variables liées à des réajustements qui peuvent être opérés sur le retablettage des armoires en fonction du format des collections versées.

Sur l'ensemble des versements réalisés au cours de l'année 2009, il convient de souligner l'importance des dépôts qui représentent à eux seuls plus de 72% des collections versées. Les documents qui ont fait l'objet de cessions ont donné lieu à des opérations de dédoublement. A l'instar des années précédentes, le dédoublement a aussi porté de manière rétrospective sur des fonds précédemment versés, grâce d'une part, à la constitution de collections homogènes de périodiques de médecine, réalisée dans le cadre du *Plan de conservation partagée des périodiques de médecine en Île-de-France*, et d'autre part au dédoublement d'une partie du fonds de thèses.

Monsieur Renoult souhaite connaître la projection réalisée par le CTLes quant à ses capacités d'absorption de collections en termes de marchés annuels. Monsieur Baraggioli indique que le CTLes a lancé un marché annuel qui couvre la période allant de mai 2010 à mai 2011. Au terme de ce marché, les espaces de stockage du CTLes seront entièrement saturés jusqu'au départ des collections de la Bibliothèque universitaire des langues et civilisations. Le déménagement de ces collections est programmé à partir de mai 2011 et devrait se poursuivre jusqu'à la fin de l'année 2011. Le départ de ces collections devrait libérer près de 9 kilomètres linéaires dans les magasins du CTLes.

Monsieur Marcerou rappelle que le déménagement des collections de la Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne est pratiquement achevé à l'exception de quelques mètres linéaires de collections qui seront conservées dans les magasins de grande hauteur et qui font l'objet de peu de communications.

Monsieur Baraggioli ajoute que le CTLes a prévu la possibilité pour les équipes de la Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne de communiquer ces collections, qui représentent deux kilomètres linéaires, en mettant à leur disposition la nacelle élévatrice à raison d'une demi-journée par semaine.

Monsieur Marian souhaiterait à l'avenir que le graphique, donné en annexe du rapport annuel et représentant la répartition des collections par type de versement fasse apparaître les collections de la Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne. Le directeur du CTLes s'engage à faire apparaître cette information dans les prochains rapports. Il

souligne que cela n'a pas été fait jusqu'à présent dans la mesure où le transfert des collections de la Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne est encore en cours de versement au CTLes.

2.2 Les communications des collections

Les documents communiqués par l'établissement sont issus des fonds en dépôt et des fonds en cession. Les documents conservés au titre du stockage provisoire ne sont pas communicables.

Par ailleurs, les collections de la Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne qui ont été versées au CTLes dans le cadre du déménagement lié aux travaux de mise en sécurité, sont communiquées dans le cadre de navettes assurées par les personnels de cet établissement.

Le CTLes a reçu, sur l'ensemble de l'année 2009, 10 460 demandes de prêt. Ce chiffre marque une baisse de 2% par rapport aux demandes de prêt enregistrées en 2008 (10 626 demandes).

La baisse s'explique par le ralentissement de l'activité de prêt intervenu au mois d'avril et mai dans un contexte de grèves qui ont touché bon nombre d'universités.

Une analyse des 10 110 communications réalisées sur l'année permet de faire apparaître plusieurs tendances.

A l'instar de 2008, les fascicules de périodiques représentent les documents les plus communiqués en 2009. Sur l'ensemble des communications, tous supports confondus (périodiques, monographies, thèses), les titres relèvent pour l'essentiel des domaines des langues, littératures et arts.

L'essentiel des communications porte sur des documents qui appartiennent (documents en dépôt) ou ont appartenu (documents en cession) aux quatre bibliothèques suivantes :

- Bibliothèque interuniversitaire des langues orientales ;
- Bibliothèque Cujas ;
- Bibliothèque de l'Institut national d'histoire de l'art ;
- Service commun de l'Université Sorbonne nouvelle - Paris 3

En 2009, la CTLes a mené un travail d'analyse sur les fonds communiqués afin de mettre en évidence les champs disciplinaires auxquels ils appartiennent.

L'établissement a retenu six champs disciplinaires :

- Droit ;
- Economie ;
- Langues, littératures et arts ;
- Médecine ;
- Sciences ;
- Sciences humaines et sciences sociales.

Il apparaît que 57% de l'ensemble des communications de l'année 2009 portent sur des titres qui relèvent du champ disciplinaire des *langues, littératures et arts*. L'importance de ce champ disciplinaire en termes de communication des collections se vérifie à la fois pour les monographies, les périodiques et les thèses. En revanche les demandes qui concernent les mémoires de deuxième cycle portent essentiellement sur les sciences juridiques et l'économie.

Les périodiques de médecine font l'objet de très peu de demandes. Cela s'explique sans doute par le fait que l'essentiel des titres conservés par le CTLes en sa qualité de pôle de conservation concerne des titres morts.

Les documents qui relèvent du champ disciplinaire des *sciences humaines et sociales* représentent entre 10 et 20% de l'ensemble des communications (tous supports confondus).

M. Marian souligne le progrès important qu'apporte cette analyse par disciplines. Il serait par ailleurs intéressant de connaître les raisons de cette sur-représentation du champ disciplinaire relatif aux *langues, littératures et arts*, en rapprochant les chiffres obtenus avec les chiffres relatifs à la ventilation par discipline de l'ensemble des collections du CTLes.

M. Renoult rappelle que seule une extraction du catalogue du CTLes à partir du catalogue du système universitaire de documentation (SUDOC) permettrait d'obtenir cet indicateur.

M. Baraggioli insiste sur la différence entre collections en cession et collections en dépôt. La « cartographie » par domaines des collections du CTLes ne pourra porter que sur les collections en cession. Celles-ci, bien qu'elles représentent près de 50% des fonds conservés au CTLes, ne constituent pas l'essentiel des communications. En effet, la majorité des demandes porte sur des collections en dépôt.

M. Renoult attire l'attention du conseil sur l'analyse des communications qui portent sur les fonds les plus demandés et qui concernent les collections de quatre bibliothèques. En effet, au regard du volume de communications les concernant, se pose la question de la pertinence des fonds déposés.

Cette analyse permet de distinguer, d'une part les bibliothèques actuellement en chantier (BIULO-BULAC et bibliothèque de l'INHA) dont les collections sont pour l'essentiel destinées à rejoindre leurs établissements d'origine, respectivement en 2011 et 2014. Ce *scenario* est temporaire et devrait se traduire par une baisse sensible des prêts dès l'année prochaine pour les collections de la BIULO.

Mais d'autre part, la présence du Service de documentation de l'université de la Sorbonne Nouvelle – Paris 3 et de la Bibliothèque Cujas parmi les établissements dont les collections sont les plus demandées demeure difficilement explicable.

M. Baraggioli rappelle qu'en ce qui concerne la Bibliothèque Cujas, le CTLes a reçu en 2005 plus de trente deux mille mémoires de DEA et de DESS qui font chaque année l'objet d'un nombre important de communications. En ce qui concerne le Service de documentation de l'université de la Sorbonne Nouvelle – Paris 3, le CTLes finalise un document qui permettra de présenter en détail l'ensemble des collections déposées par cette bibliothèque.

2.3 Les objectifs pour l'année 2010

Le CTLes s'est fixé comme objectif principal l'augmentation de la fréquence des navettes de prêt. En effet, depuis le mois de janvier 2010, l'établissement propose une navette journalière du lundi au jeudi. L'effort entrepris sur la production de statistiques permettant de déterminer le type de collections qui fait l'objet de communications dans le cadre du prêt sera par ailleurs poursuivi et affiné.

L'année 2010 devrait voir le passage au nouveau système de gestion de bibliothèques et d'archives de l'établissement avec la livraison du logiciel FLORA de la Société EVER-TEAM.

L'établissement proposera à ses partenaires une nouvelle campagne de transferts qui contrairement aux campagnes précédentes, et en raison de l'état de saturation des magasins, couvrira une période de 12 mois à compter de la fin du mois de mai 2010.

Il s'agira de finaliser le dossier relatif aux documents non restitués, dans la mesure où ce dossier concerne aussi les documents destinés à rejoindre la BULAC et pour lesquels il convient d'établir une liste exhaustive.

Le CTLes poursuivra d'ailleurs sa collaboration avec la BULAC sur la préparation du retour des collections, ainsi qu'avec le Rectorat de Paris et le programmiste sur la construction d'un nouveau silo.

Dans le cadre de la conservation partagée des périodiques de médecine en Île-de-France, l'établissement poursuivra ses activités en collaboration avec ses partenaires, et en particulier avec son partenaire privilégié et copilote du plan, la Bibliothèque interuniversitaire de médecine et d'odontologie. Cet investissement dans la thématique de la mutualisation des ressources documentaires sera par ailleurs développé à travers l'organisation d'une journée professionnelle à Bussy Saint Georges.

Enfin, les services administratifs de l'établissement s'attacheront à réaliser un inventaire exhaustif des biens afin que l'inventaire comptable et l'inventaire physique soient cohérents.

Monsieur Marian s'interroge sur le nombre de communications qui ont été réalisées par l'établissement. En effet, bien que l'on ait enregistré une légère baisse, due vraisemblablement au ralentissement de l'activité de prêt lié aux mouvements sociaux intervenus au cours du premier semestre 2009, la tendance est à la hausse. Face à ce constat, M. Marian souhaiterait savoir si l'on peut mesurer l'accroissement du nombre de prêts dû à la mise en place d'une navette journalière du lundi au jeudi.

M. Baraggioli souligne qu'il est encore trop tôt pour mesurer les effets de la mise en place d'une navette journalière sur les quatre premiers jours de la semaine, mais il présentera un bilan de ce nouveau dispositif lors du prochain Conseil d'administration.

M. Lecoq souhaite savoir si la Journée d'étude qui a été organisée le 30 mars par le CTLes sera reconduite de manière régulière à l'avenir.

M. Baraggioli souhaite pouvoir pérenniser cette manifestation. L'établissement envisage d'ailleurs l'organisation d'une nouvelle manifestation en 2011. En revanche, à partir de 2012, en raison de l'investissement que cela représente notamment en termes de moyens humains, le CTLes programmera vraisemblablement ces journées une fois tous les deux ans.

3. Présentation du compte financier

Mme Préteseille, agent comptable du CTLes, présente sur l'invitation du Président du Conseil, le compte financier de l'exercice 2009.

Elle attire l'attention du Conseil sur le montant des recettes enregistrées au cours de l'année qui s'élèvent à 879 121€, dont 84,07%, soit 739 116€, proviennent des subventions versées au CTLes par l'Etat.

Les ressources propres de l'établissement s'élèvent à 140 005€, elles représentent 15,93% des recettes, soit une diminution de près de 2% par rapport à 2008.

En 2009, les principales recettes sont les suivantes :

- Prestations diverses (prêt et location d'espace) : 130 728€

- Produits financiers : 7 306€.

Les dépenses de l'établissement se sont élevées à 1 054 115€.

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 980 122€. Elles se répartissent de la façon suivante :

- Dépenses décaissables 842 368€
- Dotation aux amortissements 137 754€

Le taux d'exécution des dépenses en section de fonctionnement a été de près de 96%.

Les dépenses de fonctionnement hors dotation aux amortissements diminuent de près de 1%. Les dépenses de personnel diminuent de près de 20%.

Le résultat de la section de fonctionnement est de 101 001€, mais étant donné que le montant de la dotation aux amortissements est de 137 754€, l'établissement dégage une capacité d'autofinancement de 36 752€.

Les dépenses d'investissement se sont élevées à 73 993€. Ce montant correspond à 44,44% seulement des prévisions budgétaires. Les crédits prévus pour la montée en charge du système de gestion informatique n'ont pas été dépensés, ils ont été réinscrits au budget 2010.

L'agent comptable rappelle que l'établissement ne perçoit aucune subvention d'investissement.

La clôture de l'exercice fait apparaître le résultat suivant :

- déficit de la section de fonctionnement d'un montant de 101 001€ ;
- dotations aux amortissements d'un montant de 137 754€ ;
- déficit de la section d'investissement d'un montant de 73 993€

Il en résulte une diminution du fonds de roulement de 37 241€. Cette somme a été mobilisée sur des dépenses d'investissement.

En ce qui concerne les principales données de la gestion, on note une baisse importante des dépenses de personnel. Pour mémoire Madame Prétesaille rappelle que ces dépenses d'un montant de 86 679€ en 2009 sont en baisse par rapport à 2007 (95 941€) et 2008 (107 515€).

Les autres charges sont relativement stables par rapport aux années précédentes, de même que les dotations aux amortissements.

La subvention de l'Etat est en légère augmentation à l'instar des autres produits.

Au 31 décembre 2009, la valeur brute patrimoniale de l'établissement s'élevait à 1 829 807€ et la valeur nette à 278 384€.

Enfin, le fonds de roulement s'élevait à la même date à 414 118€, il représente près de 6 mois de fonctionnement.

M. Renoult s'interroge sur le montant qui reste à payer à la Bibliothèque nationale de France au titre des charges communes aux deux établissements.

M. Forlini souligne que l'établissement a payé, au début de l'année 2010, la dernière facture relative aux charges communes du deuxième semestre de l'exercice 2009 pour un montant de près de 125 000€.

M. Haddad, Contrôleur général économique et financier en Région Île-de-France, souligne que les réserves de l'établissement ont diminué de 50% en six ans. En effet, le CTLes présente pour la sixième année consécutive un résultat déficitaire.

M. Renoult rappelle que le report des dépenses d'investissement est dû aux retards d'exécution des prestations du marché de réinformatisation.

M. Forlini précise, qu'en 2008, aucun paiement n'a été effectué à la société chargée du renouvellement du système informatique alors qu'une somme de 112 000€ avait été budgétée en investissement.

M. Renoult attire l'attention de membres du conseil sur le fait que le fonds de roulement a été gonflé artificiellement en 2003 et 2004 en raison des prévisions de dépenses qui n'ont pas été réalisées, en particulier celles liées à l'aménagement de la plateforme de stockage (livrée en 2006). La même situation s'est reproduite à l'occasion des prévisions de dépenses relatives au renouvellement du système informatique.

M. Haddad préconise dans de telles situations de créer des provisions qui évitent d'alimenter artificiellement le fonds de roulement et qui permettent de payer ultérieurement la charge.

M. Renoult souligne tout l'intérêt de cette technique et invite le directeur du CTLes à y avoir recours lorsque nécessaire.

Le compte financier 2009 est soumis à l'approbation du Conseil. Il est approuvé à l'unanimité.

4. Vote de l'affectation du résultat 2009

Madame Prétesaille demande au Conseil d'administration de voter l'intégration du déficit de l'exercice 2009 (- 101 000, 87€) dans le compte de réserve de l'établissement.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

5. Point sur la programmation de travaux immobiliers sur le site et de rénovation de certains équipements pilotés par la Bibliothèque nationale de France

M. Hubert, adjoint à la Direction des moyens techniques de la Bibliothèque nationale de France, expose les enjeux liés au renouvellement du système de sécurité incendie (ensemble des dispositifs permettant la détection incendie et garantissant la mise en sécurité incendie du bâtiment) qui est aujourd'hui obsolète et ne peut être maintenu. Le processus de rénovation est en cours, la procédure d'appel d'offres pour les travaux a été lancée. Ces travaux sont prévus à la fois sur la fin de l'année 2010 et le début de l'année 2011.

En ce qui concerne le renouvellement des groupes froids qui sont d'autant plus obsolètes qu'ils fonctionnent avec un gaz réfrigérant qui est interdit depuis cette année, la nécessité de les remplacer est tout aussi urgente dans la mesure où il n'est plus possible de garantir leur maintenance. Le nouveau système devrait être livré en 2012.

M. Hubert, présente ensuite les travaux relatifs au renouvellement de la gestion technique centralisée. Il s'agit d'implémenter un nouveau système informatique permettant à plusieurs automates d'optimiser le fonctionnement des bâtiments. Le système en place

date de l'ouverture du site et son concepteur n'en assure plus la maintenance. Ce renouvellement devrait intervenir en 2013.

A ces trois opérations, il convient d'ajouter une étude sur le désenfumage réalisée à la demande de la Préfecture dans le cadre de l'actualisation de l'Etude de danger. Il apparaît en effet que le site souffre d'un déficit de désenfumage au regard de la configuration des bâtiments. Les résultats de cette étude risquent de faire apparaître des besoins en investissement, mais la Bibliothèque nationale de France n'a pas d'éléments chiffrés à ce jour.

M. Hubert rappelle que, depuis le début de l'année, il y a une baisse sensible (près de 14%) des consommations de gaz liées au chauffage des bâtiments du site. Cette baisse devrait se confirmer à court terme avec la mise en place d'une chaudière à bois en complément ou en remplacement des chaudières à gaz existantes. L'étude est en cours.

M. Renoult demande à M. Hubert de préciser le coût de chacune de ces opérations et d'indiquer les dates respectives pour l'appel de fonds.

En ce qui concerne les travaux relatifs au renouvellement du système sécurité incendie, l'appel d'offres est en cours et l'on ne connaît pas de manière précise le montant de la dépense. Un montant estimatif de 200 000€ peut être avancé. Quant aux délais, le marché sera notifié cet été et les travaux débiteront à la rentrée 2010.

S'agissant du renouvellement des groupes froids, les études préalables sont moins longues que pour le renouvellement du système de sécurité incendie, et le marché devrait être lancé début 2011. La charge pour le CTLes est estimée à 165 000€.

En revanche pour les travaux relatifs à la mise en place du nouveau système de gestion technique centralisée, les projections sont plus lointaines. Celles-ci devraient se concrétiser par une mise en service en 2013.

M. Haddad s'inquiète des conséquences liées aux coûts de l'ensemble de ces travaux sur le fonds de roulement du CTLes. Il regrette qu'il n'y ait pas eu de plan pluriannuel de travaux qui aurait pu faire l'objet d'une demande de financement auprès des autorités de tutelle.

Il convient dès maintenant de saisir les autorités de tutelle pour un financement pluriannuel sur les exercices 2010, 2011 et 2012.

Il regrette que les données financières relatives aux travaux prévus par la BnF sur le site de Bussy Saint Georges n'aient pas été communiquées plus tôt au Conseil d'administration du CTLes à l'occasion notamment de l'élaboration du plan pluriannuel de la BnF.

M. Forlini souligne que l'état prévisionnel des travaux avait été communiqué par la BnF quelques jours avant la tenue du Conseil d'administration du 9 décembre 2009. Le CTLes, suite à cette communication, a sollicité une demande auprès du ministère pour un financement permettant de prendre en charge les travaux de mise en sécurité. Le Département des affaires immobilières n'a pas donné de suite favorable à cette demande au motif que le CTLes n'était pas une université.

M. Marian précise que lors du dernier Conseil d'administration, il avait retenu qu'il convenait de trouver un financement pour ces différents travaux à partir de 2011. Les différentes opérations lui semblaient programmées de 2011 à 2013 inclus. Il s'engage à mobiliser ses équipes sur la recherche des financements nécessaires.

M. Haddad s'interroge sur les conventions qui ont d'ores et déjà été signées et sur celles qui devront être soumises à son approbation.

M. Forlini rappelle que la seule convention qui a été signée concerne le groupement de commandes pour les études relatives au changement du système de sécurité incendie. La charge résultant de cette convention a été inscrite au budget 2010 pour un montant de 31 800€. Aucune facture n'a été présentée à ce jour. Il précise par ailleurs que la convention de répartition des charges, qui a expiré le 31 décembre 2009, n'a pas encore été renouvelée.

M. Renoult remercie les différents intervenants pour l'ensemble des informations qui viennent d'être portées à la connaissance du Conseil d'administration. Le budget prévisionnel 2011 devra prendre en compte les travaux relatifs au renouvellement du système de sécurité incendie dans la mesure où leur programmation et leur coût auront été fixés. Il rappelle également que ces travaux prennent aussi en compte l'extension future du CTLes.

M. Renoult demande à M. Brest, Ingénieur régional de l'équipement, de présenter l'avancement du dossier relatif à cette extension. Il rappelle au préalable que le rapport de M. Larroutourou insiste sur la nécessité d'accroître les capacités de stockage du CTLes afin d'accueillir une partie des collections de la Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne, mais aussi celles des bibliothèques universitaires franciliennes et notamment celles de la Bibliothèque Cujas qui ne dispose aujourd'hui que de deux à trois ans d'accroissement.

M. Brest informe le Conseil d'administration du choix du programmiste pour lequel le marché est en cours de notification. Il s'agit de la Société SEQUENDI. Le Rectorat de Paris a procédé au dépouillement de quatre offres dont une était irrecevable, le candidat ayant oublié de joindre son acte d'engagement.

Le premier comité de pilotage chargé de se prononcer notamment sur les hypothèses relatives à la capacité en termes de kilomètres linéaires (36 kml, 72 kml ou 108 kml) devrait se réunir au début du mois de septembre. Le Comité de pilotage sera composé des représentants des institutions suivantes :

- Rectorat de Paris ;
- Ministère de l'enseignement supérieur ;
- Inspection générale des bibliothèques ;
- Bibliothèque nationale de France ;
- Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne ;
- Centre technique du livre de l'enseignement supérieur.

Madame Lemardeley souligne que ce nouveau silo est très attendu en particulier par l'ensemble des bibliothèques qui dépendent de l'Université de la Sorbonne Nouvelle – Paris 3. Comme le souligne le rapport Larroutourou, l'université doit développer sa capacité d'accueil en termes de places.

M. Marian intervient sur les hypothèses relatives à la capacité de stockage de la nouvelle construction. Il rappelle que le discours de Mme la Ministre, au mois de février, envisageait de doubler les capacités de stockage du CTLes et de ce fait il s'interroge sur la pertinence d'une étude du *scenario* avec 36 kml et de celui avec 108 kml.

M. Brest indique que le Rectorat de Paris maintient l'étude de ces trois *scenarii* afin d'avoir la possibilité le cas échéant de prévoir un appel d'offres en deux tranches. Il rappelle par ailleurs que le Rectorat dispose aujourd'hui uniquement des crédits permettant de réaliser une construction d'une capacité de stockage de 36 kml. Toutefois, il convient de souligner

qu'il y a eu des engagements pour des crédits supplémentaires, le Rectorat est en attente de confirmation.

6. Délibération portant sur la modification de l'article 9 du règlement intérieur du CTLes

A l'occasion du contrôle de la Cour des comptes, les auditeurs se sont interrogés sur l'acquisition par l'établissement de vêtements personnels à usage professionnel et ont demandé à ce qu'on y mette un terme. Les personnels qui en bénéficiaient ont spontanément proposé de renoncer à cet avantage.

A l'occasion de la dernière réunion du Comité technique paritaire, un avis favorable à cette proposition a été émis.

En conséquence, sur proposition du directeur du CTLes, le Président soumet à l'approbation du Conseil d'administration la nouvelle rédaction de l'article 9 du règlement intérieur qui ne mentionne plus l'achat de vêtements de travail pour les personnels de magasinage du CTLes.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

7. Délibération autorisant le Directeur du CTLes à émettre des titres de recettes exceptionnels pour la régularisation d'écritures d'un montant inférieur ou égal à 15€

En vue de permettre l'apurement des comptes, il est proposé au Conseil d'administration d'autoriser le Directeur à émettre des titres de recettes exceptionnelles pour les écritures d'un montant égal ou inférieur à 15€ pour lesquelles le CTLes ne parvient pas à obtenir les renseignements nécessaires à leur remboursement.

M. Haddad souhaite que cette autorisation soit limitée à 150€ par exercice budgétaire.

Le Conseil d'administration se prononce à l'unanimité sur cette proposition qui autorise l'admission de ces titres de recettes exceptionnelles pour un montant égal ou inférieur à 15€ et limités à 150€ par exercice budgétaire.

8. Délibération fixant le montant de la participation à la journée professionnelle sur la conservation partagée

M. Renoult présente la délibération fixant le montant de participation à la journée professionnelle organisée par le CTLes le 30 mars 2010. Il rappelle que l'établissement a vocation à organiser de telles manifestations ayant pour thème la mutualisation des ressources et la conservation partagée.

Il invite le Directeur à présenter à l'avenir les délibérations fixant les tarifs de participation aux journées professionnelles avant que celles-ci n'aient lieu. M. Renoult s'interroge par ailleurs sur la possibilité de faire voter par le Conseil d'administration une autorisation permettant au Directeur d'organiser des journées d'études dans la limite d'un plafond qu'il conviendrait de définir.

Mme Lemardeley rappelle que les universités font voter les tarifs des colloques qu'elles organisent par leur Conseil d'administration.

M. Baraggioli s'engage à présenter lors du prochain Conseil d'administration les tarifs relatifs à la journée professionnelle qui sera organisée le cas échéant en 2011.

Le Conseil d'administration adopte à l'unanimité le projet de délibération qui lui est soumis et fixe le montant de la participation aux frais de la journée professionnelle organisée en 2010 à 40€ par personne, et à 20€ par personne supplémentaire en cas d'inscriptions multiples par établissement.

9. Conventions, marchés et contrats récents ou en cours

Comme il est d'usage, le directeur présente pour information aux membres du conseil le document relatif aux contrats, conventions et marchés en cours.

M. Haddad souligne que ce document fait apparaître ce qui a été dit précédemment au cours des débats : à savoir que la convention de répartition des charges entre la BnF et le CTLes n'a toujours pas été renouvelée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures 10.